



Fumer dans la cour

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 1er février 2007

Hier nous avons eu une note qui stipule que nous ne pouvons plus fumer dans l'entreprise . Il y a eu un algeco mis à notre disposition, mais qui n'est plus aux normes (ventilation) . Le patron peut-il nous empêcher de fumer dans la cour de l'usine ? Y a t'il une loi ?

Réponse :

- Le décret du 15 novembre 2006 n'interdit pas de fumer dans la cour, mais l'employeur est en droit d'élargir l'interdiction aux espaces qu'il souhaite voir protéger